

Direction Hygiène-Santé

Affaire suivie par : M. Faivre et B. Bevalot

N/Réf : LC/MF/BB/08/26/N40

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

MONSIEUR JEAN CLAUDE GOUDOT
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE
"CHAPRAIS ROTONDE"
28 D RUE DE LA ROTONDE
25000 BESANCON

Besançon, le **~ 5 FEV. 2008**

Cher Monsieur,

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance du 20 décembre 2007, par laquelle vous dénoncez les nuisances sonores et olfactives occasionnées aux riverains du dépôt SNCF Réstal, en raison du fonctionnement anormal des TER stationnés sur ce site.

Comme je vous le précisais dans ma correspondance du 12 novembre 2007, le domaine de la SNCF relève de la seule compétence de Monsieur le Préfet.

Néanmoins, dans un souci de coopération entre nos deux administrations et afin d'apporter des éléments actualisés et objectifs permettant l'avancement de ce dossier, j'ai demandé à la Direction Hygiène-Santé de procéder à de nouveaux enregistrements sonométriques chez un riverain exposé à ces nuisances.

Je ne manquerai pas de vous en faire connaître les résultats dès qu'ils seront en notre possession.

Par la suite, je vous invite à prendre attache auprès de Monsieur le Préfet afin qu'une réunion soit organisée sur ce sujet avec la participation des riverains concernés et de la Direction de la SNCF.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine BULTOT



Adjointe au Maire
Déléguée à l'Hygiène-Santé